

Conseil municipal du 9 juin 2020

Étaient présents :

Nicolas ALIAGA

Marie-Céline AUDIGANE

Gilles BABOIN

Marie-Hélène BONNET

Max FIGUET

Alexandre GUILLIEN

Claire LAFAURY

Mathieu LEOPOLD

Virginie PERRENOT

Sheilendra RAMSAMY

Jérémie THIVOLLE-CAZAT

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Marie-Hélène BONNET. Virginie PERRENOT est désignée Secrétaire de séance.

Madame le Maire s'excuse d'avoir dû reporter la date du conseil municipal sans avoir donné d'explications au préalable.

Elle propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour avec la désignation d'un correspondant forêt ainsi que la modification de la chronologie des points abordés ce soir. Les élus en conviennent.

Approbation du PV du 25 mai 2020

Résultat du vote : (11 votants) - 11 voix favorables

Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Madame le Maire propose le vote d'une délibération consentant des délégations au Maire sans l'aval préalable du conseil municipal.

Résultat du vote : (11 votants) - 11 voix favorables

Indemnités de fonction Maire et Adjoint

Madame le Maire explique que les indemnités du Maire et des adjoints sont calculées sur la base de l'IBT (Indice Brut Terminal) de la Fonction Publique. Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal délibère comme suit :

Pour le Maire : Indemnité maximale de 25,5% de l'IBT. Madame le Maire propose de ramener ce montant à 16,5%, soit environ 642€ brut.

- Pour les adjoints : Indemnité maximal de 9,9% de l'IBT. Madame le Maire propose de ramener ce montant à 7,8%, soit environ 303€ brut.

Cette proposition permet de rester dans le budget qui avait été prévu avec le retour d'un deuxième adjoint.

Résultat du vote : (11 votants) - 11 voix favorables

Vote des taux impôts de la fiscalité directe locale

Madame le Maire indique qu'il faut définir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. Elle juge prématuré de proposer une augmentation dès cette année et préfère prendre le temps d'analyser le budget. Le produit attendu pour 2020 est d'environ 23 500€ (taxe foncière sur le bâti + taxe foncière sur le non bâti).

Les élus sollicitent la diffusion aux conseillers du budget prévisionnel 2020 établi par la précédente équipe. Madame le Maire prend note.

Résultat du vote : (11 votants) - 9 voix favorables et 2 abstentions

Signature du CG et du CA

Madame le Maire explique qu'il convient de signer la délibération du 05 mars 2020 relative à l'approbation du Compte Administratif (CA) et du Compte de Gestion (CG).

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure (SIEPVG)

2 délégués titulaires :

- Max FIGUET
- Alexandre GUILLIEN

Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme (SDED)

2 représentants :

- Marie-Hélène BONNET

- Gilles BABOIN

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Galaure (SIVOS)

3 titulaires + 1 suppléant :

- Marie-Hélène BONNET
- Jérémie THIVOLLE-CAZAT
- Claire LAFAURY
- Sheilendra RAMSAMY

Nomination des membres de la commission communale des impôts directs

24 personnes ont été pressenties pour proposition au Préfet. Elles seront contactées pour acceptation. La liste des 12 personnes retenues par le Préfet sera affichée en mairie et l'information communiquée aux intéressés.

Désignation d'un correspondant Forêt

- Gilles BABOIN
- Jérémie THIVOLLE-CAZAT

Commissions communales

- **Commission Travaux** : Gilles BABOIN - Alexandre GUILLIEN - Jérémie THIVOLLE-CAZAT et Nicolas ALIAGA
- **Commission Voirie** : Gilles BABOIN - Alexandre GUILLIEN et Nicolas ALIAGA
- **Conseil consultatif Action Sociale** : 4 élus : Sheilendra RAMSAMY - Jérémie THIVOLLE-CAZAT - Mathieu LEOPOLD et Marie-Hélène BONNET + 4 non élus (à confirmer après acceptation) : Marinette BABOIN - Christiane GENTHON - Blandine THIVOLLE - Annie MOURIER et Nathalie BAJOT
- **Commission Communication** : Virginie PERRENOT - Mathieu LEOPOLD - Alexandre GUILLIEN et Sheilendra RAMSAMY.
- **Commission Projets** : il est convenu que tous les élus participeront à cette commission. Des sous-commissions seront définies selon les thématiques : enfance / jeunesse ; environnement etc.

Questions diverses

- **Fonctionnement de l'école pour la fin de l'année scolaire 2019/2020** : Madame le Maire précise que 7 classes sur 8 ont repris au sein du RPI dont 2 sur Fay-le-Clos. Cela concerne 19 enfants dans

la commune. Le transport scolaire et la restauration sont assurés mais pas la garderie en raison de l'interdiction de regroupement des enfants des 4 communes.

- Concessions au cimetière : Madame le Maire annonce qu'elle n'autorisera plus de concession pour les personnes extérieures à Fay-le-Clos. A ce jour, les 3 conditions pour bénéficier d'une concession dans la commune sont : avoir sa résidence, payer des impôts ou avoir des attaches familiales.

La date du prochain conseil municipal sera fixée après réunion du conseil communautaire début juillet.

La séance est levée à 23 heures.